

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE829

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Larrivé, Mme Louwagie, M. Le Mèner, M. Poisson,
M. Alain Marleix, M. Saddier, M. Abad, M. Vitel, Mme Zimmermann, M. Morel-A-L'Huissier,
Mme Ameline, M. Herth, M. Courtial, Mme Grommerch, M. Dhuicq, M. Sermier et M. Chevrollier

ARTICLE 26

Au début de l'alinéa 3, après le mot :

« vétérinaire »,

insérer les mots :

« publics et privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement agricole français est reconnu pour sa qualité et sa performance.

Or, la majorité des établissements est privée (74 %). IL convient pour reconnaître la contribution de l'enseignement privé à cette réussite, de le rappeler par cette mention.